

CORINNE BERT

Expert près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

C.02.03 Gestion d'immeuble – Copropriété
Diplômée d'études supérieures comptables et financières

expert.judiciaire@periergiraud.com
273 Rue Paradis 13006 Marseille
04 91 13 42 42

ADMINISTRATION PROVISOIRE
ARTICLE 29 – 1

Nos Réf. : CB/AB
Administration Provisoire Art 29-1 :
27 BD Joseph BODO
13015 Marseille
Ordonnance sur Requête :
N° 22/00302 du 16 Février 2022
Magistrat : Mr GORINI

RESOLUTIONS PRISES LE 18 JANVIER 2023
PAR L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE
ARTICLE 29-1 LOI DU 10 JUILLET 1965

En notre qualité d'Administrateur provisoire article 29-1 Loi du 10 juillet 1965, dans le cadre de l'article 62-7 du décret du 17 mars 1967, l'Administrateur prend les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'administrateur vote la mise en sécurité du faux plafond du bureau de l'appartement situé au 1^{er} étage gauche du Bâtiment B pour un montant de 2 629,00€ TTC selon devis de l'entreprise DYNAMIQUE BÂTIMENT.

Exigibilité : immédiate

Résolution Adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'administrateur vote les travaux sur le mur pignon du Bâtiment A pour un montant de 6 429,50€ TTC selon devis de l'entreprise DYNAMIQUE BÂTIMENT.

Exigibilité : immédiate

Résolution Adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'administrateur vote l'élagage des platanes, évacuation des déchets verts et nettoyage du chantier pour un montant de 3.700€ TTC

Exigibilité : immédiate

Résolution Adoptée.

Fait à Marseille le 18 Janvier 2023

L'Administrateur Provisoire

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by several smaller, overlapping strokes.